

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 09 DECEMBRE 2021**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- en exercice	29
- présents	24
- votant par procuration	5
- absent	0
- total des votants	29

x x x

Compte rendu de la séance affiché le 10 décembre 2021.

x x x

L'an deux mille vingt et un, le jeudi neuf décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le trente novembre, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Conformément aux dispositions dérogatoires mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre la COVID 19 et rétablies jusqu'au 31 juillet 2022 par la loi Vigilance sanitaire n°2021-1465 du 10 novembre 2021, la séance s'est déroulée sans que le public ne soit autorisé à y assister. Le caractère public de la réunion a toutefois été assuré puisque les débats étaient accessibles au public, en direct, via le compte Facebook de la commune.

Par ailleurs, à titre dérogatoire, le Conseil Municipal pouvait valablement délibérer avec un tiers (*et non la moitié*) de ses membres en exercice présents et chaque élu pouvait disposer de deux procurations.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Yves GIMAY, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL (*élue 8<sup>ème</sup> Adjointe en début de séance*), Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Damien AUBÉ, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, M. Philippe LEROUX, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme Marie-Hélène LONGO	qui donne pouvoir à	Mme Christine DÉCHAMPS
Mme Michelle DAJON	qui donne pouvoir à	Mme Brigitte POLLET
M. Fabrice LEPAREUX	qui donne pouvoir à	M. Pascal SZALEK
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	Mme Fabienne MANDEVILLE
Mme Angélique DUVAL	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS

Absent :  
//

formant la majorité des membres en exercice.

M. Tarek HAMMAN a été nommé secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

**Délibération n°: D.104/12.21**

**Objet : Opération ticket sport – Année 2021**  
**Individualisation de crédits (vacances d'automne)**

**Délibération n°: D.104/12.21**

**Objet : Opération ticket sport – Année 2021  
Individualisation de crédits (vacances d'automne)**

Monsieur LEMAITRE rappelle que le dispositif « ticket sport » permet de pratiquer gratuitement dès 3 ans, seul ou en famille, des activités sportives en fonction d'un planning défini avant chaque période de vacances et de découvrir les associations sportives lillebonnaises.

Le critère d'attribution des aides financières versées, sous forme de subventions, aux associations participant au dispositif ticket sport pendant les vacances scolaires – hiver, printemps et automne est le suivant :

- 45,73 € forfaitaire pour une ½ journée d'animation, subvention plafonnée à 10 séances par an.

Des activités ont été dispensées, seulement pendant les vacances scolaires d'automne. Celles des vacances d'hiver et de printemps n'ont pas pu avoir lieu du fait de la crise sanitaire.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Considérant qu'il convient de verser des aides financières aux associations sportives ayant participé à l'activité ticket sport pendant les vacances scolaires d'automne,

*Considérant qu'afin d'éviter tout conflit d'intérêt, les élus membres des associations, ci-dessous désignés, ne prennent pas part au vote de la délibération :*

- USL Badminton : M. Patrick CIBOIS (élu de l'opposition),
- Maison des Jeunes et de la Culture : Mme le Maire, Mme Marie-Hélène LONGO, Mme Fabienne MANDEVILLE, Mme Evelyne BAILLEUL (élues de la majorité),
- GABS : M. Sébastien MORO (élu de la majorité).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le versement des subventions, aux associations sportives qui ont participé à l'activité ticket sport pendant les vacances scolaires d'automne, selon le tableau ci-dessous.

**Délibération n°: D.104/12.21**

**Objet : Opération ticket sport – Année 2021  
Individualisation de crédits (vacances d'automne)**

**TICKET SPORT - ANNEE 2021  
(vacances d'automne)**

Automne Nombre de séances	Nombre de séances retenues pour l'année	TOTAL 1 séance = 45,73 €
---------------------------------	--	--------------------------------

USL Basket	3	3	137,19
USL Badminton	2	2	91,46
USL Danse	0	0	0
USL Football	0	0	0
USL Judo	4	4	182,92
USL Karaté Dojo 76	3	3	137,19
USL Handball	3	3	137,19
USL Tennis	1	1	45,73
USL Tennis de table	0	0	0
USL Patinage artistique	0	0	0
USL VCL	2	2	91,46
USL Boules	0	0	0

*Sous-total USL 823,14 €*

MJC	7	7	320,11
Majorettes	1	1	45,73
A.A.P.P.M.A.	0	0	0
GABS	1	1	45,73
OVT	1	1	45,73

<b>TOTAL</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	<b>1 280,44 €</b>
--------------	-----------	-----------	-------------------

Somme prévue au budget primitif 2021 de la Ville – Fonction 40 (07/40/6574/ticket sport).

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits  
Et ont les membres présents signé au registre après lecture.



Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire de Lillebonne,

*[Signature]*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.